



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FAGNIERES**

Réunion du 14 mai 2014

N° 2014-05-14-04

BUDGET PRIMITIF 2014

L'an deux mil quatorze, le 14 mai, à 20h00, le conseil d'administration du CCAS de Fagnières, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Président.

PRÉSIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRÉSENTS :

Mme LE LAY – M. PEROT – Mme GIROD – M. MOUROUGANE – M. VANET – Mme DOMY
– Mme PERTUISSON – Mme MAYET – Mme RADZIETA.

EXCUSÉ :

Mme SCHUESTER.

<u>Membres en exercice</u> :	11
<u>Membres présents</u> :	10
<u>Procurations</u> :	0
<u>Votants</u> :	10

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

04/ BUDGET PRIMITIF 2014

Rapporteur : Mme la Vice-présidente

Le budget primitif 2014, s'équilibre en dépenses et en recettes à 33 230 € en section de fonctionnement et à 1 000 € en section d'investissement, se décomposant comme suit :

I – PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1) Les dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011	- charges à caractère général	30 850,00 €
Chapitre 012	- charges de personnel et frais assimilés	280,00 €
Chapitre 65	- charges de gestion courante	700,00 €
Chapitre 022	- dépenses imprévues	400,00 €
Opération d'ordre :		
Chapitre 023	- Virement à la section d'investissement	1 000,00 €
Total dépenses		33 230,00 €

2) Les recettes de fonctionnement :

Chapitre 70	- vente de produits de services	20 870,00 €
Chapitre 74	- dotation du budget général	7 603.14 €
Chapitre 77	- produits exceptionnels	50,00 €
Chapitre 002	- résultat reporté exercice 2013	4 706.86 €
Total recettes		33 230,00 €

II – PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1) Les dépenses d'investissement :

Chapitre 204	- subvention d'équipements versées	1 000,00 €
Total dépenses		1 000,00 €

2) Les recettes d'investissement :

Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement 1 000,00 €

Total recettes 1 000,00 €

Il est proposé au conseil d'administration d'arrêter et de voter le budget primitif 2014 du CCAS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI l'exposé qui précède,

ARRETE ET VOTE le budget primitif du Centre Communal d'action Sociale pour 2014, équilibré à la somme de 34 230 € se répartissant comme suit :

33 230 € pour la section de fonctionnement,

1 000 € pour la section d'investissement.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Alain BIAUX